

Est-il possible de commencer le droit à 30 ans ?

Par **Pascaline**, le 16/11/2012 à 14:58

Bonjour,

Je souhaite reprendre mes études et faire une licence de droit par correspondance.

Par correspondance tout simplement parce que je vais devoir cumuler avec l'entreprise que je gère.

J'aimerais avoir des retours concernant ces études, pensez-vous que ce soit cumulable avec une entreprise, quelles sont les difficultés majeures?

Je ne sais pas trop où je vais, mais je sais que j'ai très envie d'y aller, je n'ai pas commencé d'études de droit à l'époque, après mon BAC, car je ne me sentais pas prête pour aller à la FAC, mais aujourd'hui j'ai le sentiment que c'est le moment de reprendre mes études.

Pascaline

Par **sandy974**, le 16/11/2012 à 15:09

Bonjour,

je pense déjà que si vous avez la motivation, que vous sentez que c'est bon, alors pourquoi ne pas vous lancer, il est vrai que conjuguer entreprise, études et vie de famille, ou vie tout court, va être très difficile, notamment au début mais à l'impossible nul n'est tenu.

Il peut être un avantage de commencer les études "tard" si je puis dire, car vous pourriez avoir une approche du droit, que nous, "jeunes" ne pouvons pas voir de part notre inexpérience.

Un planning sera nécessaire, et ne lâchez pas, au début tout va vous sembler difficile, d'autant plus que vous n'aurez pas que la fac à gérer, mais quelle fierté après d'avoir réussi tout cela à la fois, moi je dis bravo pour initiative!

Méfiez vous par contre, qui dit études par correspondance ne veut pas dire, travail une heure par semaine, le droit demande de l'assiduité et en correspondance encore plus, car on est vite tenté de croire que ce qui est dit dans le cours suffit, la première année peut être, pour la suite ça se gâte

Bon courage

Par **Camille**, le 16/11/2012 à 15:29

Bonjour,

[citation]pensez-vous que ce soit cumulable avec une entreprise, quelles sont les difficultés majeures? [/citation]

Comme le dit sandy, pensez plutôt aux avantages...

Parce qu'on peut supposer que...

[citation]

Je ne sais pas trop où je vais

...

je vais devoir cumuler avec l'entreprise que je gère

[/citation]

... avec cinq ou dix ans d'expérience en gestion d'entreprise, vous avez bien dû vous "frotter" avec des problèmes juridiques que vous avez su résoudre, donc vous n'êtes pas tout à fait une novice en la matière.

La difficulté majeure, en dehors de pouvoir concilier deux activités de front, c'est qu'à trente ans, on a le cerveau un peu moins "souple" qu'à 18 ou 20, mais il est aussi mieux "aguerri". C'est ce qu'on appelle l'expérience.

Donc, si vous en avez vraiment envie, foncez. Après tout, bien organisée, qu'est-ce que vous risquez ?

De toute façon, à supposer que le projet capote, tout ce que vous aurez appris entre-temps pourra servir un jour pour votre entreprise...

Par **xoxo**, le **17/11/2012** à **11:01**

Bonjour,

je tenais à vous faire part du cas d'une personne, dans ma promotion qui a commencé ses études de droit à 30 ans environs. ce n'était pas évident pour elle tout les jours mais elle s'en sort vraiment bien vu qu'il ne lui reste que son master 2 à valider.

il faut juste être très motivé.

Mais vous aurez une difficulté en plus du fait de gérer votre entreprise en même temps, bien que, grâce à cela, vous aurez des facilités dans certaines matières surement.

Je vous souhaite bon courage, si vous décidez de franchir le cap, et même dans les moments de doute, persévérez, de ce que j'ai vu, ça à payé pour ma camarade !

Par **ainezumi**, le **25/02/2013** à **11:41**

Bonjour,

J'ai fait mes études avec beaucoup de personnes en reprises d'études. Une de mes collègues de TD avait 45 ans... Elle avait eu des enfants, puis un boulot, donc n'avait pas pu faire d'études. Et elle était très heureuse de s'inscrire en formation continue (travaillant la semaine, étudiante le week-end et le mercredi après-midi), pour décrocher un diplôme.

Vous avez le choix entre la formation continue et la formation à distance, vous devriez vous renseigner auprès de l'Université au sein de laquelle vous souhaitez vous inscrire.

J'ai bossé à McDo 20H par semaine, ET dans un collège en tant qu'assistante d'éducation à 20H par semaine, de ma licence 2 à la fin de mon master 1 (où j'ai diminué mon contrat à McDo à 10H par semaine). Certes, je n'ai pas décroché de mentions, mais j'ai validé toutes mes années d'études, et je trouvais même le temps de sortir voir mes amis le week-end.

C'est sûr il faut s'accrocher, mais si j'y suis arrivée, je suis persuadée qu'avec votre expérience, qui constituera un plus pour vous, vous allez y arriver aussi :)

Par **nath0065**, le **25/02/2013** à **20:06**

Bonsoir,

Je me suis inscrite l'année dernière en première année de licence en régime normal étant maman de 4 enfants avec une vie professionnelle bien chargée je me suis ramassée totalement et j'ai décidée de refaire mon année. Aujourd'hui je viens de valider mon premier semestre mais je l'ai fait en régime salarié (régime plus facile pour les salariés mais une charge de travail considérable à faire à la maison)

Je me suis tenu un emploi du temps assidu et je travaille 7 jours sur 7 mes matières de droit.

Il faut pas baisser les bras à la moindre difficultés et surtout garder la motivation qui nous fait avancer

Beaucoup de courage en tout cas, tout est possible

Par **Fred Boyer**, le **27/10/2013** à **21:48**

Bonjour Nath ,je me suis lancé dans cette aventure également en reprise d'étude pouvons-nous échanger ?

Par **Keik**, le **28/10/2013** à **00:36**

Ça semble possible, bon courage

Par **Fred Boyer**, le **28/10/2013** à **04:14**

Bonjour ,

Je suis un débutant en Droit licence I et j'ai également 30 ans .Je n'ai par le passé pas pu suivre cette formation pour divers raisons qui m'ont amené a faire des choix de vie .

Aujourd'hui j'ai décidé de sérieusement réaliser ce projet ,de suivre cette filière qui me tient tant a cœur.Pour le moment le semestre a bien commencé et je peut envisager les partiels

avec un matelas confortable, espérons que cela tienne .

Mon inquiétude a moi est différente, en effet ce n'est pas tellement la charge de travail ou bien la longueur voir la difficulté de la filière qui m'inquiète. En vérité mes doutes se portent sur l'égalité des chances ,je m'explique :

-Je me sens handicapé pour l'accession à un Master I voir II, mon projet serait plutôt du côté des relations internationales et j'ai peur que arrivé au niveau du Master je sois recalé à cause de mon âge . Mon parcours professionnel n'a rien de glorieux (beaucoup de période de chômage) et mon dernier diplôme est le BAc .

Pensez-vous réellement que mon projet est viable ? Que faut-il que je fasse pour améliorer mon CV , voir mon parcours ?

Ma motivation est importante ,je suis prêt à beaucoup de sacrifice pour y arriver .

Mon seul souci résiderait dans cette incertitude . Merci aux collègues juristes de bien vouloir me placer face à la réalité des choses .

Par **bulle**, le **28/10/2013** à **07:49**

Bonjour,

Tout d'abord, je tiens à préciser que l'accession au Master I est de droit c'est à dire que du moment où vous validez votre Licence en droit, vous pouvez aller en Master I. Il n'y a donc que l'admission en M2 qui se fait sur dossier voire entretien.

Si vous réussissez à avoir un bon parcours en droit (mentions, etc) et que vous savez démontrer votre motivation, l'accès au M2 ne devrait pas être compliqué. Votre âge ne jouera pas forcément selon moi.

Je vous conseillerais de tout faire pour avoir des mentions chaque année tout d'abord.

Ensuite, quand vous aurez un peu plus de connaissances juridiques, pourquoi ne pas être bénévole dans des associations de consommateurs histoire de pratiquer et faire des stages (si cela vous est possible).

Par **gattazou**, le **28/10/2013** à **08:02**

bonjour,

repandre ces études de droit à 30 ans est parfaitement possible vu que je l'ai fait en 2011 à 33 ans. J'ai été admise en L3 grâce à mes 10 ans d'expérience professionnelle et un BTS PI, et cette année, après le Master 1 l'an dernier, je fais mon Master 2 , toujours à distance avec la FOAD de la faculté de Droit de Toulouse.

Ce type d'organisation, si la motivation est là bien sûr, est vraiment top. Il y a cependant beaucoup de travail et la réussite aux examens ne peut se prétendre qu'en sacrifiant soirées et week end.

Il faut y croire, avancer jour après jour, ne rien lâcher et tout se passera bien.

je reste à votre disposition,

bon courage

christelle

Par **nath0065**, le **28/10/2013** à **09:34**

Bonjour fred,

Aujourd'hui à l'heure où je t'écris je suis en deuxième année de Droit car j'ai validé complètement ma première année avec 11.82 de moyenne. Je n'ai aucune matière que je traîne avec la deuxième année.

Ce que je te conseille vivement et crois c'est plus qu'important essaye de valider toutes tes matières de 1ère année (car la deuxième année est plus difficile) dans le sens où j'ai deux matières de plus que l'année dernière alors imagine si tu traînes un package en plus...

Moi j'ai 31 ans et je te cache pas que cela fait 4 ans que je fais des études....semé d'embûches mais j'y arrive et tient bon. Il est vrai que j'ai entendu dire il y a pas plus tard que samedi (en cours) "que les étudiants salariés arrivaient avec un niveau très moyen en Master"(citation de mon prod)...mais je me dis tant que l'on valide année par année la chance d'y parvenir se dessine d'avantage. Ceci dit c'est les fonda qu'ils faudra travailler plus pendant les vacances (moi je travaille en plus les td que les étudiants ont en régime normal) car je pense que les matières optionnelles ne sont que de la culture générale je peut me tromper (je laisse gattazou me confirmer peut être)

Car je ne te cache pas c'est pas mes 5 TD obligatoire en régime salarié qui vont me faire avancer.

Mais je suis sûr d'une chose ne te pose pas de questions maintenant laisse venir les choses, sache qu'il y a des voies parallèles pour arriver en master c'est ce que l'on m'a expliqué quand je me posais ses mêmes questions

Bien à toi Nathalie

Par **Fred Boyer**, le **28/10/2013** à **13:44**

Bonjour à tous ,

Merci beaucoup pour vos réponses aussi rapide ,

Effectivement je ne savais pas toutes ces choses et je dois dire que j'avais du mal à échanger sur ma situation .

Un regain de confiance également ,le fait de pouvoir mener à bien mon projet et de surmonter ce handicap de l'âge me redonne de la motivation.

Je suis ma licence de façon tout à fait normale comme tout jeune bachelier :cours en amphitheâtre + TD ,je n'ai pas choisi la voie du salarié ,c'est à dire passer uniquement les partiels car je pense que j'avais besoin des TD et de pouvoir échanger régulièrement avec des chargés de TD.

Donc j'essaierai de faire du bénévolat et de mener des actions dans le but d'étoffer mon CV en vue du Master qui me fait rêver .

Concernant le Master droit des affaires internationales ,auriez-vous des conseils pour en faciliter l'accès ? Les mentions j'ai bien noté ,la motivation également ,au niveau des langues ? bilingue suffirait ?un double cursus avec la LEA ?

Je ne regrette d'avoir posté ici ,j'aurais dû le faire depuis longtemps

A bientôt

Par **nath0065**, le **29/10/2013 à 12:49**

Bonjour à toi Fred,

J'avais aussi suivie ma première année comme un étudiant normal "régime général" et pour moi sa été le fiasco total dans le sens ou le doyen de la Faculté m'avait dit textuellement "une mère au foyer n'a rien à faire dans une FAC, vous n'êtes pas faite pour le Droit et de ce fait il avait décidé de me mettre des bâtons dans les roues et conséquence redoublement avec une moyenne de 9.996 sur l'année.

L'avantage du régime salarié c'est que c'est fait pour des personnes comme nous (nous sommes une vingtaine en TD et l'ont peut vraiment bien parlé de nos problèmes d'avancement, les profs sont aux petits soins, et le plus!!! c'est que nous avons pas de langue à passer du moins pour le moment)

Les professeurs nous ont donné leur adresse mail perso en cas de besoin pour n'importe quelles questions même celles qui semblent bêtes..

malheureusement je n'en sais pas plus sur ton master parce que moi c'est le master pénal et sciences criminelles que je vise....mais je peut me renseigner si jamais.

A bientôt

Par **Carla Mag**, le **04/12/2016 à 08:35**

Bonjour,

Je ne sais pas si je vais recevoir une réponse au vu de la date des reponses.

Mais moi j'ai 37 ans et je suis handicapée mais plus j'avance et plus l'envie de reprendre des etudes en droit, celles que j'avais abandonné apres mon bac, me titille profondément je voudrais savoir, car je suis plus que motivée,

Comment faire et si ce n'est pas un projet fou.

Plus j'en parle autour de moi plus les personnes me disent que c'est pas possible que je n'y arriverais pas à cause de mon handicap je suis atteinte de la sclérose en plaque et pourtant je suis plus que motivée car je sens que j'ai perdu l'occasion de faire ce que je devais faire à l'époque.

Quand pensé vous, vous qui êtes sans préjugés.

Merci pour vos reponses si la discussion est encore ouverte.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/12/2016 à 09:31**

Bonjour

Si vous êtes motivé et que vous n'avez pas peur du boulot, de la pression, alors n'hésitez pas à reprendre vos études. Toutefois, ne connaissant pas trop votre handicap, je vous conseille

quand même d'en parler avant avec votre médecin traitant.

Aussi, je ne vous cache pas que si vous allez jusqu'au M2, il vous sera difficile de trouver un stage. La plupart des personnes en reprise d'étude que j'ai connu sur ce forum m'ont bien fait comprendre qu'elle galérerait beaucoup plus qu'un étudiant "lambda" pour trouver un stage.

Pour finir, je voulais savoir quel est votre objectif ?

Par **Fax**, le **04/12/2016** à **21:01**

Bonsoir,

Pour ajouter de l'optimisme à l'optimisme, j'ai commencé le droit à un âge quelque peu avancé et n'ai pourtant eu aucun problème à trouver une stage.

Après, il peut peut être y avoir des difficultés à se faire recruter à un âge plus avancé que la moyenne dans certains secteurs/organismes.

Cela dit, je plussoie pour le reste et vous encourage à tenter l'aventure si vous êtes motivé.

Par **starlight**, le **13/12/2016** à **02:03**

Bonsoir

Oui mais d'après ce que j'ai compris en regardant vos autres messages Fax, vous, vous cherchez dans le public et pas dans le privé donc ce n'est pas la même chose.

Un copain prof a voulu se reconverter dans le privé dans le droit et galérerait pour trouver un stage. Donc je pense que la facilité de reconversion ca dépend de plus de choses que ça.

Déjà ca dépend du métier que vous avez fait avant, de votre âge aussi pas par rapport à la difficulté des études mais par rapport aux recruteurs. Genre à 45 ans ca sera plus compliqué clairement car on peut dire ce qu'on veut il y a une absurdité dans le système français qui raisonne sur l'âge comme si les gens n'étaient pas capable de réfléchir par eux-mêmes et de se dire mais on s'en fout de l'âge l'humain est là pour apprendre et peu importe qu'il change à 25, 30, 45 ans il ne devrait pas y avoir de règle. Chacun fait ce qu'il veut s'il veut changer il change, voila ce que devrait être la règle.

ca dépend : de votre branche d'origine. Exemple ma connaissance prof des écoles s'il veut aller dans le privé bonne galère pour lui.

De la branche où vous voulez aller en droit. Exemple si on prend juriste de banque difficile d'y entrer sans piston après 26 ans.

Mais par exemple une personne qui aurait travaillé en banque n'aura probablement pas de difficulté à migrer en immobilier les 2 secteurs étant connexes et aussi car c'est une

reconversion courante dans ce genre de secteurs (fréquent de passer de l'un vers l'autre).

D'autres secteurs je dirais se "vendent" moins bien. Et les recruteurs (coté privé) aiment qu'il y ait une logique. Ils ne sont pas fans des atypiques.

Disons que le privé n'est pas l'univers le plus ouvert du monde qui existe.

Et puis de par l'expérience de certaines autres personnes dans mon entourage quelqu'un qui par exemple a travaillé dans un domaine et reprend dans ce même domaine des études a plus de mal car les recruteurs français (coté privé toujours) sauf si vous êtes encore dans la même boîte n'aiment pas trop les "plus vieux" en reprise d'études.

Je suis désolé mais le marché français est très conformiste (coté privé car je pense que coté public il l'est nettement moins notamment car il y a des concours donc on vous juge pas sur ce que vous avez fait avant contrairement au privé qui juge bêtement. Ayant une copine dont le copain est passé d'un job orienté commercial vers du public quand il avait perdu son boulot je pense donc que dans le public c'est plus ouvert.

Et après il faut aussi avoir de la chance et tomber sur une personne qui comprend votre reconversion et ça ce n'est pas évident. En fait il faut bien tomber. Un emploi c'est toujours une part de chance.

Par exemple peut être que vous vous avez déjà travaillé dans le public donc si oui ça aide pas mal si vous restez coté public car vous êtes déjà du public.

Donc je pense que ça dépend surtout de votre précédent métier beaucoup de recruteurs ayant pas mal de préjugés. Moi même je l'ai remarqué car j'ai eu plusieurs jobs dans ma vie. Et à chaque fois les gens sont suspicieux (peur que la personne plus âgée s'adapte pas alors que le lycéen est dans le même cas quand il sort du lycée si vous y réfléchissez. La différence est qu'il est vierge de toute expérience et donc on le croit (à tort) plus formatable qu'une personne qui a déjà travaillé dans un autre domaine. Alors qu'un reconverti peut aussi faire preuve de souplesse. Ce n'est pas parce qu'il est plus vieux qu'il est forcément borné qu'il va mettre le bazar dans l'Entreprise.

Je pense que coté public comme ce sont des concours les gens vont peut être moins faire galérer les candidats. Il faut être le meilleur alors que coté privé c'est à la tête du client. Donc si le recruteur a décidé qu'il ne veut pas de reconverti dans son entreprise et préfère des clones vous ne le ferez pas changer d'avis.

Si le recruteur a peur du changement personne ne pourra lui faire changer d'idée car tout se passe dans sa tête et aussi car il sait qu'il a le choix avec des profils tout droits, jeunes, sans erreur d'orientation (car certains recruteurs considèrent qu'une personne qui change de boulot c'est parce qu'elle est en échec ce qui est assez ridicule). On peut changer sans être coupable de quoique ce soit, sans avoir commis de faute.

Je l'ai vu en entretien. Même si votre cv était parfait si vous avez 1 seule chose qui le dérange le recruteur peut vous parler de ça tout l'entretien

Par **Fax**, le **13/12/2016** à **05:32**

Bonjour,

C'est bien pour cela que j'ai précisé d'une part :

[citation]j'ai commencé le droit à un âge quelque peu avancé[/citation]

Ce qui signifie qu'en effet, je n'avais pas 50 ans lorsque j'ai repris les études.

Et que d'autre part :

[citation]il peut peut être y avoir des difficultés à se faire recruter à un âge plus avancé que la moyenne dans certains secteurs/organismes. [/citation]

Ensuite, non je n'avais aucune expérience dans le domaine dans lequel j'officie actuellement.

Enfin, je n'ai pas dit que le marché du travail était un monde parfait..... J'ai simplement partagé mon expérience particulière et expliqué que c'était possible (d'autant plus que la question était relativement centrée sur la maladie dont souffrait la personne qui a posté son message, question sur laquelle il était difficile de me prononcer dans la mesure où je ne sais pas réellement dans quelle mesure cela peut être une problématique quant au recrutement)

Je crois donc qu'il faut en effet bien réfléchir à un projet avant de s'engager dans une reprise d'études longues telles que les études de droit.

(et le droit public ne même pas exclusivement qu'aux concours de la fonction publique :))

Par **Youloulou**, le **11/10/2019 à 17:16**

Bonjour j'ai 28 ans et je suis aide soignante a l'aphp depuis au moins 3 ans je pense de plus en plus au droit et la j ai pris ma décision j' ai pour projet de reprendre mes études de droit faire une licence en droit puis master mais avant de me lancer je dois penser à comment je vais vivre je ne sais pas comment faire je ne veux pas faire a distance je préfère en presentielle avoir un prof lui poser des questions quand c est possible j ai penser d'aller dans le privé de démissionner du publique puis de bénéficier du chômage, j ai besoins d'être guidé en espérant avoir une réponse bonne fin d après midi a vous

Par **Fax**, le **11/10/2019 à 18:47**

Bonjour,

J'ai repris mes études entre 2011 et 2016 donc les choses ont peut être changé depuis il faut vérifier.

Il n'est pas possible de cumuler le statut de demandeur d'emploi (et de toucher des allocations chômage) et le statut d'étudiant.

Il existe une bourse pour les personnes en reprise d'études. Cela s'appelait FNAU-A. C'est une bourse basée sur les mêmes critères sociaux que la bourse classique mais elle n'est pas reconduite chaque année comme pour les étudiants en formation initiale. Il faut chaque année refaire une demande et le dossier passe ensuite en commission (ensuite cela fonctionne de la même manière que la bourse classique le montant est fonction de votre échelon). Par ailleurs, elle ne peut être demandée qu'à partir de la 2ème année d'études (il faut démontrer un projet quelque peu concret).

Surtout, j'ai eu la chance de reprendre les études avant la réforme "admission post bac" du coup je n'ai pas eu de difficultés à m'inscrire en fac. Avec ce nouveau système d'inscription, renseignez car vous n'êtes pas bachelière et il se peut qu'il soit plus compliqué de s'inscrire (je ne sais pas c'est l'impression que cela me fait). Contacter la faculté où vous souhaitez vous inscrire ce sera le plus sûr.

Après pour vous faire part de mon expérience : j'ai quitté mon emploi pour reprendre les études de droit (en 1ère année de licence). J'ai occupé pendant toute ma reprise un poste de serveuse à temps partiel car je devais subvenir à mes besoins. Cela n'a pas toujours été de tout repos mais je ne regrette pas bien au contraire. J'ai eu mes 5 années à la suite et avec de très bonnes notes, j'ai décroché un très beau stage de master 2 en juridiction suprême.

L'après Master II a été plus compliqué car je me destinais aux concours de la FP. J'ai toutefois décroché un poste de contractuel en juridiction et j'ai réussi un concours. Aujourd'hui, j'ai un poste juridique dans lequel je m'épanouis beaucoup.

Bref, tout cela pour vous dire qu'il faut peser le pour et le contre car c'est un cursus long avec tout ce que cela implique (notamment si vous quittez votre emploi, c'est ce que j'ai fait et en termes financiers je ne vous cache pas que cela a été un peu dur).

Par **Youloulou**, le **11/10/2019** à **20:25**

Merci de m'avoir répondu, non c'est vrai je ne suis pas bachelière (j'ai écrit sans réfléchir à la forme) ça fait 7 ans que je suis aide soignante à l'époque les études me faisaient peur mais plus maintenant. Je dois d'abord faire un DAEU puis réfléchir à comment subvenir à mes besoins, c'est très compliqué mais je suis aussi très motivé

Merci beaucoup de m'avoir répondu ?

Par **Anniep**, le **10/05/2020** à **15:02**

Bonjour j'ai 37 ans et j'ai toujours voulu faire des études de droit j'ai pu effectuer divers stages auprès d'avocat qui m'ont toujours intéressé je suis maman de deux enfants et d'un bébé de 9 mois j'ai passé mon daeu à 27 ans que j'ai obtenu ensuite je me suis inscrite en fac de droit ou avec le travail et mes deux enfants je n'ai pas pu poursuivre cette année j'ai donc passé un de mes ces à un niveau licence puis aujourd'hui et ceux depuis plusieurs temps déjà je veux reprendre mes études de droit cela et vraiment se que je veux faire plus tard tout d'abord J'aimerais savoir si je peux directement passer en deuxième ou 3ème année de

licence ou si cela est impossible . Mon but serait de devenir avocate mais penser vous que mon projet est irréalisable ou bien que si au contraire ces envisageables j'attends vos réponses et vos témoignages qui ne pourraient que m'encourager dans ma démarche

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/05/2020 à 07:49**

Bonjour

Tout d'abord faites attention à la ponctuation et aux fautes de français car votre message est parfois incompréhensible.

Ensuite, je vous conseille de reprendre vos études depuis la L1 car c'est là que vous allez vous familiariser avec la méthodologie juridique.

Par **Anniep**, le **11/05/2020 à 09:41**

Bonjour , merci d'avoir pris le temps de me répondre. Effectivement en relisant mon message je me suis rendu compte des nombreuses erreurs. Se que je n'avais pas fait avant de l'envoyer.

Tout d'abord je vais déjà me renseigner pour savoir si je part sur des cours par correspondance ou bien des cours à la fac , pouvez vous m'orienter sur ce point là

Pensez vous que mon projet soit réalisable ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/05/2020 à 11:56**

Bonjour

De nombreuses personnes reprennent leurs études bien après 30 ans.
Dans ma promotion de Master, il y avait une femme de 50 ans.

Quant à savoir si vous devez vous inscrire en présentiel ou à distance, tout dépend de la distance entre votre domicile et la faculté. En effet, il faut voir si vous allez arriver à jongler entre fac et vie de famille.

Par **Youloulou99**, le **04/06/2020 à 22:57**

Bonsoir je souhaite également reprendre mes études, je me suis inscrite pour une capacité de droit j'ai 29 ans.

Une fois ma capacité en poche je n'aurais pas le choix que de m'inscrire en L1 à distance je ne peux arrêter de travailler

Je suis fonctionnaires de l'ap-hp, je peux donc prendre une disponibilité, j'aimerais savoir si nous pouvons choisir nos heures de cours, comme ça je pourrais aller en cours le matin et travailler le soir par exemple.

Sinon je le ferais à distance et en parallèle de la capacité de droit je ferais la formation de secrétaire médicale à distance avec le cned